



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Votre participation généreuse au Denier de l’Eglise a soutenu, ces dernières années, l’action des prêtres et animateurs laïcs de notre diocèse. Et je tiens vivement **à vous en remercier**.

Comme vous le savez, l’Eglise ne reçoit aucune subvention. C’est vous et vous seuls qui lui procurez les ressources financières indispensables à sa mission.

Si je me permets de vous adresser ce rappel, c’est que **vo**tre **fidélité est indispensable** à un développement, chaque jour plus nécessaire, de l’annonce de l’Evangile dans le monde et bien entendu dans notre diocèse.

Aussi, pour cette année, je vous invite, si vous ne l’avez déjà fait, à effectuer votre don au moyen du coupon ci-dessous.

Je sais que je peux compter sur votre esprit de partage et votre responsabilité de chrétien.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous assure de ma prière et de mon sincère dévouement.

Abbé Christophe Le Sourt
Curé de la Paroisse Notre Dame de la Couture

P.S.- REDUCTION D’IMPOTS - Vos dons à l’Association Diocésaine, ouvrent droit à une réduction d’impôt égale à 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Pour bénéficier de cette réduction, votre chèque doit être libellé impérativement à l’ordre de l’ASSOCIATION DIOCESAINE DU MANS, seule habilitée à délivrer un reçu fiscal.

Libellez votre chèque à :
ASSOCIATION DIOCESAINE DU MANS
Envoyez votre chèque à :
ASSOCIATION DIOCESAINE DU MANS
4, place du Cardinal Grente
72016 LE MANS CEDEX 2



OUI, JE SOUTIENS L’EGLISE EN SARTHE ...

et je participe au Denier de l’Eglise pour un montant de :Euros

NOM PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE
PAROISSE

Je désire recevoir un reçu fiscal OUI NON